



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2022/2023

L'inscription à Evidanses91 vaut acceptation du présent règlement intérieur.

> HÉBERGEMENT DE L'ASSOCIATION :

Les cours sont dispensés à Draveil au 3 bis rue de l'Artisanat.

> INSCRIPTION :

L'inscription est valable pour toute la saison 2022/2023 (de septembre à juin). Le montant de la cotisation est de 15 euros par adhérent, et dégressif par famille.

Le règlement doit être versé dans son intégralité le jour de l'inscription par chèque*, espèces, coupons sport ou carte bleue (en ligne sur : www.helloasso.com).

*étalement du règlement possible de 1 à 5 chèques de septembre à janvier suivant le montant total à payer ;

Paiement espèces : Totalité à l'inscription.

> ABSENCE / ABANDON :

L'absence (autre que pour raison de santé de plus d'un mois) ou l'abandon des cours ne pourra donner lieu à un remboursement. Une absence pour raison de santé de plus d'un mois pourra donner lieu à un remboursement au prorata des cours restants sur présentation d'un justificatif médical.

> ASSURANCE / RESPONSABILITÉ :

Chaque adhérent devra fournir lors de l'inscription une attestation d'assurance de responsabilité civile, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de non contre-indication de la pratique des activités proposées par l'association.

Evidances91 dégage toute responsabilité pour tout accident survenant d'une santé déficiente. L'association ne pourra pas être tenue responsable de tout accident survenant avant ou après le cours. En cas d'urgence médicale, le professeur est autorisé à appeler le 15. Evidances91 décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels des adhérents.

> COURS :

Les cours sont dispensés du 05 septembre 2022 au 29 juin 2023 exceptés :

- Vacances de la Toussaint : du 22/10 au 06/11
- Vacances de Noël : du 17/12 au 02/01/2023
- Vacances d'Hiver : du 18/02 au 05/03
- Vacances de Printemps : du 22/04 au 08/05
- Les jours fériés.

Semaine de découverte gratuite du 05 au 08 septembre 2022.

Evidances91 se réserve le droit d'arrêter un cours si le nombre de participants est estimé insuffisant, ce qui pourra donner droit à un remboursement des sommes versées.

> RESPECT :

La politesse, la bonne tenue et le respect d'autrui sont de rigueur. Les adhérents doivent respecter le matériel mis à leur disposition. Toute dégradation entraînera la réparation par l'adhérent concerné. Les adhérents seront dans l'obligation de ramener des chaussures propres et sont invités à ramener une bouteille d'eau pour le cours. Les adhérents sont priés d'attendre la fin du cours précédent avant de pénétrer dans la salle, sauf si le professeur les y invite.

> DROIT À L'IMAGE :

Evidances91 se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie l'image des adhérents inscrits, dans le cadre des cours, spectacles et autres manifestations à des fins de publicité ou de communications sur tout support.

Les élèves ne sont pas autorisés à filmer les cours sauf accord du professeur.

> CRISE SANITAIRE :

° Protocole :

Suite à la crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face depuis déjà deux saisons, nous continuerons à procéder au respect des gestes barrières à savoir : chaussures d'intérieur, bouteille d'eau OBLIGATOIRES. Merci de prévoir un sac dans lequel l'adhérent.e y rangera ses effets personnels (chaussures d'extérieur, sac à main, manteau ...)

° Remboursement :

En cas d'arrêt prolongé de l'activité due à la crise sanitaire, nous procéderons, comme la saison 2020/2021 à des remboursements forfaitaires, sur demande.

Pour tous paiements en COUPONS SPORTS, toutes demandes de reçus, toutes attestations CAF signées par nos soins, un justificatif de reste à charge devra obligatoirement nous être fourni.

Evidances91 se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement des cours un adhérent pour non respect du présent règlement intérieur sans remboursement des sommes versées.